

Abonnement saison automne-hiver 2016-2017 – CONTRAT LEGUMES « GRAND » PANIER

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage

amapbocagestmalo@gmail.com

Siège social : Maison des Associations 35 rue Ernest Renan 35400 ST MALO

Je, soussigné(e),
membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2016, souscrit un abonnement pour la saison **automne-hiver 2016-2017 (26 semaines)** d'un montant total de **455€, le grand panier est à 17,50 €**. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins **une permanence distribution** (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- 1 règlement : **455 € le 5 Octobre 2016**
- 2 règlements : **227,5 € le 5 Octobre 2016 et 227,5 € le 4 Janvier 2017**
- 3 règlements : **152 € le 5 Octobre, 151,50 € le 7 Décembre et 151,50 € le 1 Février 2017**
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**Christophe Aubry**». (pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison, seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 5 Octobre 2016 au 29 Mars 2017**, entre **18h30 et 19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo**. Les vacances du producteur (incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de récolte de personnes absentes à la distribution pourront être remises à une œuvre caritative.

Fait à Signature de l'adhérent Signature du producteur

le.....

Abonnement saison automne-hiver 2016-2017 – CONTRAT LEGUMES « GRAND » PANIER

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

A.M.A.P du Bocage

amapbocagestmalo@gmail.com

Siège social : Maison des Associations 35 rue Ernest Renan 35400 ST MALO

Je, soussigné(e),
membre adhérent de l'AMAP du Bocage à jour de ma cotisation pour l'année 2016, souscrit un abonnement pour la saison **automne-hiver 2016-2017 (26 semaines)** d'un montant total de **455 €, le grand panier est à 17,50 €**. Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins **une permanence distribution** (voir feuille correspondante).

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de règlement : (cochez la case correspondante)

- 1 règlement : **455 € le 5 Octobre 2016**
- 2 règlements : **227,5 € le 5 Octobre 2016 et 227,5 € le 4 Janvier 2017**
- 3 règlements : **152 € le 5 Octobre, 151,50 € le 7 Décembre et 151,50 € le 1 Février 2017**
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de «**Christophe Aubry**». (pour les membres adhérents prenant un abonnement en cours de saison, seront déduits du montant les distributions passées)

Partage de la récolte :

Tous les MERCREDIS hors vacances des agriculteurs, **du 5 Octobre 2016 au 29 Mars 2017**, entre **18h30 et 19h30, 2 allée de la Goëlette, salle Théophile Briant à St Malo**. Les vacances du producteur (incluses dans l'abonnement - 2 semaines) seront indiquées à l'avance à chaque membre abonné.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de récolte de personnes absentes à la distribution pourront être remises à une œuvre caritative.

Fait à Signature de l'adhérent Signature du producteur

le.....